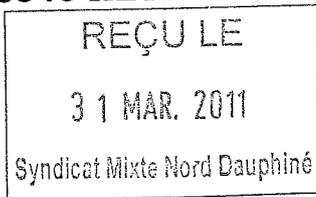


SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE
1180 Chemin de Rajat
BP 25
38540 HEYRIEUX

N° 11/05
MODIFICATIONS CONTRIBUTIONS
2011



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 03 mars 2011 s'est réuni en session ordinaire à St Alban de Roche, le 16 mars de l'an deux mille onze sous la présidence de Monsieur NIVON.

Nombre de membres en exercice : 100 titulaires Votants : 67

PRESENTS :

- ① - Communes en adhésion directe (1)
- ② - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (26)
- ③ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (7)
- ④ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (8)
- ⑤ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (10)
- ⑥ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (15)

1 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Monsieur QUEMIN André est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Par délibération n°10/37 du 15 décembre 2010, nous avons fixé les contributions qui sont à appliquer aux collectivités adhérentes pour l'année 2011.

Concernant la contribution relative à l'incinération des ordures ménagères, nous avons délibéré sur la base d'un tarif de 115,00 € HT avec TGAP (soit 121.33 € TTC), compte tenu d'une augmentation prévue de la TGAP de 2,00 € en 2010 à 3,20 € en 2011.

La loi des finances rectificative pour 2010 (du 29 décembre 2010), a lissé cette augmentation sur 2 ans, soit une TGAP à 2,60 € pour 2011 et 3,20 € pour 2012.

Il est donc proposé de modifier notre délibération de décembre pour intégrer au final, une légère baisse par rapport aux prévisions initiales. La nouvelle contribution définie ci-dessous a été intégrée par anticipation aux provisions budgétaires transmises aux collectivités.

Je vous demande donc d'adopter les nouveaux tarifs suivants relatifs à l'incinération des ordures ménagères résiduelles, pour l'année 2011.

Objet	Coûts 2010 En € / HT	Coûts 2011 En € / HT	Variation
* Tonne incinérée	113,00 Avec TGAP	114,40 Avec TGAP	+ 1,24 %

Objet	Coûts 2010 En € / TTC	Coûts 2011 En € / TTC	Variation
* Tonne incinérée	119,22	120,69	+ 1,24 %

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 25 mars 2011

**Le Président
M. NIVON**

